



AESH : la FNEC FP-FO porte les revendications et obtient des engagements concernant les jours de fractionnement

La FNEC-FP-FO a été reçue en bilatérale par les services DRH du ministère de l'Education Nationale le vendredi 11 septembre. Si le cadre de discussion voulue par le MEN était d'avancer sur le statut pour 20% seulement des AESH, la FNEC-FP-FO a exigé elle des réponses aux revendications urgentes des personnels AESH : Statut pour 100% des AESH sur 24 heures temps plein, revalorisation de la grille salariale, recrutement massif... Une seule réponse éclate : ce n'est pas prévu dans le budget PLF 2027 !

La FNEC-FP-FO a pourtant relaté les conditions de rentrée d'une violence inédite envers les personnels, les familles, les élèves, la jeunesse : manque de postes partout, augmentation des carburants, les PAS imposés contre les revendications des personnels malgré le rejet à l'Assemblée nationale. La FNEC-FP-FO a porté tous les dossiers qui demandent des réponses immédiates du Ministre Geffray.

Jours de fractionnement : Des engagements fermes pris par le Ministère pour l'ensemble des Académies

Alors que la règle est pourtant simple : les AESH peuvent choisir de bénéficier de 2 jours de congés supplémentaires par an sans justification, ce droit n'est encore pas appliqué dans les académies. Montpellier, Dijon, Cane-Rouen, Orléans-Tours, la FNEC-FP-FO a donné les argumentaires avancés par les rectorats pour ne pas appliquer ce droit.

Une nouvelle fois le ministère nous donne raison et s'engage à intervenir auprès des académies pour que ce droit soit respecté. FO prend acte de l'engagement et ne lâchera rien sur ce point !

Subrogation : tout devrait être réglé en 2025, 2026, 2027... C'est maintenant 2028...

Alors que la non mise en place de la subrogation place les collègues AESH en arrêt maladie dans des conditions financières parfois terribles, le ministère, annonce chaque année que tout va être réglé l'année prochaine ! Ce serait maintenant en 2028 ! L'urgence est pourtant là sur ce point. Une honte !

Grille salariale : Même pas des miettes en 2027

Alors que la hausse du SMIC effectuée en juillet à une nouvelle fois tassée la grille salariale avec notamment les 3 premiers échelons à 380 points d'indice, la réponse est saignante : il n'y a rien de prévu sur le budget PLF 2027 de Macron/Lecornu pour l'instant !

La FNEC-FP-FO a rapporté la colère des AESH qui n'en peuvent plus de payer pour travailler.

Recrutement : où sont passés les milliers d'AESH annoncés à grands coups de propagande par Macron et ses soutiens ?

Alors qu'il manque des AESH dans toutes les écoles, tous les établissements, ce sont seulement 2000 équivalents temps plein AESH recrutés en plus à la rentrée...La FNEC-FP-FO a demandé au ministère mais où se trouvent-ils ces nouveaux personnels parce que dans sur le terrain personne ne voit rien ?

La FNEC-FP-FO a aussi poussé la revendication de la création d'AESH remplaçants. Sur ce point le ministère est dans la réflexion...et en attente de budget.

Avenants

Les passages des PIAL aux PAS sont refusés par les collègues, et certains AESH ne souhaitent pas signer les avenants. La FNEC-FP-FO accompagne tous les collègues AESH qui le sollicitent sur ce point.

Rétroactivité prime REP/REP+ : Gagner des sommes dues pour en perdre d'avantage, une honte !

Les primes bloquées par les rectorats sur les primes REP/REP+ ont été gagnées grâce à la mobilisation des personnels avec FO. Mais la FNEC-FP-FO continue d'alerter le Ministère pour qu'il s'engage avec la CAF à ce que cela n'ait pas des impacts sur le calcul des APL, des bourses, des aides de la CAF.

Au niveau des impôts, la FNEC-FP-FO rappelle qu'en remplissant lors de la déclaration le formulaire 2042-C, les primes rétroactives ne doivent pas être prise en compte comme du salaire. La FNEC-FP-FO a rappelé qu'elle dénonce le cadre du rattrapage quadriennal des primes REP/REP+ et demande que la rétroactivité soit bien faite à partir de 2015

Non aux changements d'affectation qui font perdre des emplois péri-scolaires

La FNEC-FP-FO a fait remonter des situations de collègues AESH que les services des DSDEN et des rectorats déplacent du jour au lendemain sans tenir compte des doubles emplois de certains collègues. Le service DGRH répond sur ce point que « les urgences des urgences » ne peuvent pas justifier un déplacement entraînant une perte de salaire pour l'AESH. La FNEC-FP-FO en prend acte et fera passer ce message dans tous les départements.

Temps partiel thérapeutique : Un statut 24 heures temps plein comme seule réponse !

La FNEC-FP-FO a rappelé les conséquences des temps partiels imposés avec le temps partiel thérapeutique. Ainsi, les AESH qui obtiennent du temps pour se soigner passent d'un temps de travail de 24 heures à ...20 heures par semaine ! Cela signifie que nombre d'AESH qui exercent leur mission en temps non complet, bien souvent à 24 heures hebdomadaires (62 %), ne peuvent pas bénéficier d'un véritable temps partiel thérapeutique. La seule solution qui vaille consiste à créer un corps statutaire d'AESH avec un temps plein hebdomadaire de 24 heures.

La FNEC-FP-FO a rappelé ses revendications :

- **Droit pour tous les élèves à un enseignement adapté à leurs besoins**
- **Abandon des PAS et des PIAL**
- **Annulation des suppressions de postes et la création de tous les postes nécessaires**
- **Maintien et développement des établissements sociaux et médico-sociaux**
- **Un statut et un vrai salaire pour les AESH avec 24h pour un temps plein**
- **Non à l'Acte 2 de l'Ecole inclusive**

Toutes et tous à Paris le 5 novembre 2026 en défense de l'enseignement spécialisé et pour la satisfaction des revendications des AESH !